



**REGLEMENT N°06/2007/CM/UEMOA
PORTANT ADOPTION DU PLAN DIRECTEUR DES FILIERES
AGRICOLES PRIORITAIRES DANS L'ESPACE UEMOA**

**LE CONSEIL DES MINISTRES
DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE (UEMOA)**

- VU** le Traité de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, notamment en ses articles 4, 16, 20, 25, 42, 43, 101 et 102 ;
- VU** le Protocole Additionnel N°II relatif aux politiques sectorielles de l'UEMOA, notamment en ses articles 14, 15 et 16 ;
- VU** l'Acte additionnel n° 03/2001 du 19 décembre 2001 portant adoption de la Politique Agricole de l'UEMOA, notamment en son article 8 ;
- VU** l'Acte additionnel n° 03/2006 du 23 mars 2006 instituant un Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA) ;

Considérant la nécessité d'améliorer la compétitivité des principales filières agricoles pour les adapter au contexte régional et international et assurer leur développement en vue de la réalisation de la sécurité alimentaire ;

Considérant les conclusions de la réunion des Ministres chargés de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, tenue le 15 décembre 2006, à Lomé (Togo) ;

Sur proposition de la Commission de l'UEMOA ;

Après avis du Comité des Experts statutaire, en date du 23 mars 2007 ;

EDICTE LE REGLEMENT DONT LA TENEUR SUIT :

Article premier :

Est adopté le Plan directeur des filières agricoles prioritaires tel qu'annexé au présent Règlement dont il fait partie intégrante.

.../...

Article 2

Le présent Plan directeur concerne les cinq (5) filières agricoles prioritaires suivantes : riz, maïs, bétail/viande, aviculture, coton.

Article 3 :

Les Etats membres et la Commission de l'UEMOA sont chargés de la mise en œuvre du Plan directeur et de sa traduction en plans d'actions.

Article 4 :

La Commission de l'UEMOA est chargée du suivi de l'exécution du présent Règlement.

Article 5 :

Le présent Règlement, qui entre en vigueur à compter de sa date de signature, sera publié au Bulletin Officiel de l'Union.

Fait à Lomé, le 06 avril 2007

Pour le Conseil des Ministres,

Le Président,

Jean-Baptiste M.P. COMPAORE